



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service : Ingénierie des Projets Transversaux PEEJ
Réf : CR/AG/MN/AC/EG/AH 2026
Tél. : 04.66.56.11.27

B2026_01_11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS BUREAU DE COMMUNAUTÉ DU 15 AVRIL 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS (66) : Christophe RIVENQ, Valérie MEUNIER, Sylvain ANDRE, Jean-Charles BENEZET, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Philippe RIBOT, Claude CERPEDES, Pascale EUGENE, Ghislain CHASSARY, Marie-Christine PEYRIC, Thierry BAZALGETTE, Nathalie MONTORO TEISSIER, Jean-Claude ROUILLON, Christophe BOUGAREL, Pierre AIGUILLON, Gael MANCUSO, Jean-Luc GIBELIN, Éric PLANTIER, Philippe ALLIE, Rémy CLEMENCIER, Alain GIOVINAZZO, Liliane ALLEMAND, Gérard BANQUET, Julie LOPEZ DUBREUIL, Michel VIGNE, Denis KUCHARCZAK, Marc DUMAS, Jean-Jacques VIDAL, Marielle VIGNE, Christophe BONNEFOY, Olivier AVOUAC, Guy CHERON, David GUIRAUD, Pascal MILESI, Michel MERCIER, Fabien FIARD, Rémy BOUET, Jean-Claude D'ANTONA, Matthieu TESTARD, Stéphane ALLIGNOL, Luc VILLARET, Lionel ANDRE, Marc JEKAL, Jacqueline JANIEC, Jacques PEPIN, Guy MANIFACIER, Jean-Michel LAINE, Frédéric GRAS, Henri CROS, Christian DEVISMES, Adrien CHAPON, François SELLE, Gérard BARONI, Jean-Marie MALAVAL, Marc SASSO, René MEURTIN, Roch VARIN D'AINVELLE, Laurent CHAPPELLIER, Thierry JONQUET, Laurence BULTEZ-CADET, Bruno BIONDINI, Jean-Noël PUDDU, Sébastien MAGNY, Georges RIBOT, Louise SALATHÉ, Georges MATICHARD

POUVOIRS (4) : Aurélie GENOLHER pouvoir à Marielle VIGNE, Aimé CAVAILLE pouvoir à Valérie MEUNIER, Jérôme VIC pouvoir à Frédéric GRAS, Georges DAUTUN pouvoir à Jean-Claude D'ANTONA

ABSENTS EXCUSÉS (6) : Bonifacio IGLESIAS, Valery BEUDIN, Philippe TALAGRAND, Thierry ORTIZ, Johanna HUGUET, Patrick JULLIAN

Objet : Demande de subventions à l'État pour le Programme de Réussite Éducative

Le Bureau de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2021-10-13-00110 du 13 octobre 2021 portant modification des compétences de la Communauté Alès Agglomération et adoption des statuts,

Vu la délibération B2020_01_14 du bureau de communauté du 19 février 2020 portant adoption du règlement attributif de subventions accordées au titre du Programme de Réussite Éducative (PRE) de la Communauté Alès Agglomération,

Vu la délibération C2023_03_27 du Conseil de Communauté du 29 Juin 2023 portant approbation du PEdT (Projet Éducatif de Territoire) de la Communauté d'Alès Agglomération,

Vu la délibération C2026_01_05 du Conseil de Communauté du 9 avril 2026 portant délégation au Bureau de Communauté en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le champ de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse est une compétence de la Communauté Alès Agglomération,

Considérant que la Communauté Alès Agglomération couvre l'ensemble du territoire en offrant des services aux familles, de la petite enfance à l'adolescence,

Considérant que la Communauté Alès Agglomération est attachée à mettre en œuvre une politique cohérente en faveur de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, englobant l'ensemble des problèmes inhérents aux enfants et aux jeunes dans les différents temps de leur vie,

Considérant que la Communauté Alès Agglomération entend mettre en œuvre sur son territoire le dispositif « Programme Réussite Éducative » avec pour objectif d'accompagner les enfants et les jeunes résidant dans des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville présentant des signes de vulnérabilité,

Considérant que pour l'année 2026, les priorités de ce dispositif seront les suivants :

- encourager les cofinancements,
- taux d'individualisation des parcours de 100 %,
- prise en charge individuellement des enfants âgés de 2 à 16 ans,
- concentration des moyens sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville et sur les établissements scolaires REP+,

Considérant que pour répondre à ces priorités, la Communauté Alès Agglomération a été rendue éligible par l'État à l'octroi pour l'année 2026, d'une aide financière d'un montant de 139 700 € (cent trente-neuf mille sept cent euros) au titre du Programme de Réussite Éducative 2026,

Considérant que pour pouvoir bénéficier de cette aide financière, il conviendra de signer avec l'État une convention de mutualisation des crédits dédiés au Programme de Réussite Éducative, dans la mesure où la mise en œuvre de ce dispositif est une compétence partagée par l'État et la Communauté Alès Agglomération,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

AUTORISE

Monsieur Le Président à solliciter les subventions dans le cadre du dispositif « Programme Réussite Éducative 2026 » et à intervenir à la signature de tous documents relatifs à l'obtention desdites subventions.

Votants : 70
Pour : 70 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christophe RIVENO

